

Lille, le jeudi 5 octobre 2017.

## **Adoption des statuts de l'Université de Lille par l'assemblée constitutive provisoire ce jeudi 5 octobre.**

*L'assemblée constitutive provisoire s'est réunie pour la deuxième fois ce matin pour se prononcer sur l'adoption des statuts de l'Université de Lille créée par décret du 11 septembre dernier.*

Comme le Code de l'éducation l'exige, les statuts doivent être adoptés à la majorité absolue des membres composant l'assemblée constitutive soit, en l'espèce, 56 voix.

Ce matin, cette **majorité absolue a été obtenue avec 79 voix pour**, 5 voix contre, 6 abstentions et 5 refus de participer au vote.

---

### **EN SAVOIR PLUS**

[Université de Lille](http://www.univ-lille.fr)

---

### **CONTACTS PRESSE**

Stéphanie PIQUET  
Coordinatrice Relations Presse  
Université de Lille  
Port. : 06 12 58 84 99  
[stephanie.piquet@univ-lille2.fr](mailto:stephanie.piquet@univ-lille2.fr)

Cristelle FONTAINE  
Chargée de relations presse  
Université de Lille - Droit et  
Santé  
Tel : 03 20 96 52 57  
Port : 06 14 26 22 43